

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

REUNION PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10

Mme LA PRESIDENTE.- Messieurs les Chefs de groupe, avez-vous des excusés ?

Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Mademoiselle SEPULVEDA

Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Monsieur FOCCROULLE

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Messieurs BOURLET et GABRIEL. Madame LEJEUNE arrivera avec un peu de retard

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Je voudrais excuser Monsieur Alain DEFAYS et les autres auront un peu de retard.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2010.

Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2010.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie Monsieur le Secrétaire. Je vous rappelle que le Bureau du Conseil provincial se réunira aujourd'hui, Salle des Gardes, après la séance du Conseil provincial, pour l'examen du dossier : Projet de partenariat triennal entre la Région Wallonne et la Province de Liège pour les années 2010-2011-2012.

Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

V.- Communication du Collège provincial.

Document 09-10/113 : Communication du Collège provincial relative au bilan mi-législateur de la Déclaration de Politique Générale.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle que cette communication sera présentée demain au Conseil provincial.

Document 09-10/127 : Projet de partenariat triennal entre la Région Wallonne et la Province de Liège pour les années 2010-2011-2012.

Mme LA PRESIDENTE.- Le point complémentaire numéro 3. Ce document sera soumis demain au Conseil provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Avant d'aborder les premières réponses du Collège provincial, nous allons d'abord poursuivre les débats sur les rapports d'activités dont la discussion a été ouverte hier et est poursuivie ce jour.

VI.- Poursuite des discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 09-10/RA/01 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Agriculture ».**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 21 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je prends note des intervenants pour ce jour : Monsieur NIX. Y a-t-il d'autres personnes ? Monsieur BASTIN. Monsieur NIX, vous avez la parole.

M. NIX (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Je voudrais revenir sur la rouille grillagée, Monsieur le Député est là effectivement, et si besoin en était, réaffirmer la réelle problématique dans notre Pays de Herve.

Cette maladie s'attaque exclusivement aux poiriers, de ce fait, rend toute récolte impossible, ce qui met en difficultés tous les producteurs de sirop artisanal qui est une réelle richesse locale.

Beaucoup de choses ont été mises en place par la province, entre autres, la formation dédiée aux Services communaux.

Mais peut-on espérer la poursuite de ces actions ? Elles permettraient en tous cas de lutter contre ce fléau totalement méconnu de la population.

Merci pour vos précisions Monsieur le Député.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Monsieur BASTIN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Député, Chers Collègues.

En 2009, le secteur agricole a été sur le devant de l'actualité. Durant la crise du lait, tout le monde a encore en tête cette action de désespoir et ces images fortes de millions de

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

litres de lait déversés dans différents champs du pays et de notre province.

La Province de Liège a réagi en diffusant notamment dans les journaux du groupe « Sur Presse » une carte arrondissement par arrondissement de producteurs locaux, en intégrant une dégustation de produits agricoles dans les Villages provinciaux, en intégrant symboliquement désormais des produits laitiers dans l'éventail des en-cas mis à disposition des Conseillers provinciaux au Palais, en participant à un Marché de Noël et y offrant, à cette occasion, des espaces à des producteurs de produits laitiers locaux.

Pouvez-vous nous dire si une évaluation de ces initiatives a eu lieu et si oui, si ces initiatives vont être maintenues, développées, diversifiées ou amplifiées en 2010 ?

Enfin, je propose que chaque année et de manière récurrente, la deuxième Commission « Agriculture » puisse inviter les représentants du monde agricole de notre province afin de faire le point sur les enjeux, les préoccupations du moment et qu'ils puissent nous faire part de la perception qu'ils ont des Services Agricoles de la Province de Liège et ce qu'ils aimeraient voir se développer, se modifier ou s'amplifier.

De la même manière, le Conseil Eurégional a été sensibilisé en 2009, à l'initiative des représentants de la Province de Liège à l'Euregio, aux problèmes agricoles qui touchent nos trois pays, nos quatre régions et auxquels les différentes régions ont une approche sensiblement différente. Un groupe de travail formel se met sur pied. Je propose que la Province de Liège continue son rôle de leader dans ce dossier et assure un débat et une écoute entre les acteurs politiques et agricoles des différentes régions.

L'Europe présente l'immense avantage de pouvoir fédérer des politiques communes fortes mais son gigantisme et sa lourdeur entraînent parfois une démotivation des acteurs politiques locaux n'ayant que des marges de manœuvres limitées. Pourtant, je pense que des actions locales peuvent fédérer autour d'elles et contaminer, dans le bon sens du terme, d'autres Institutions.

C'est le principe de la plupart des réactions chimiques ou physiques qui ne commencent pas partout au même moment et de la même intensité mais d'abord à un endroit bien déterminé.

En vous remercie Monsieur le Député, Chers Collègues, pour votre écoute et votre attention à envisager ces mesures que je sais sincère.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. Y a-t-il d'autres intervenants ? Madame BLAISE. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BLAISE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. En fait, brièvement, c'est suite à l'intervention de Monsieur NIX que je voudrais rappeler qu'effectivement, j'avais déjà en Commission Agriculture, il y a deux ans, soulevé le problème de la rouille et j'en avais parlé à Monsieur le Député et à Monsieur le Directeur des Services Agricoles et j'avais essayé d'attirer leur attention sur ce fléau, notamment dans le cadre de la Foire agricole de Battice, je me disais que ce serait intéressant que la Province y fasse un panneau didactique, en tous cas pour le public qui effectivement n'est pas au courant et notamment des problèmes liés aux plantations des ... indigènes de genévriers.

Malheureusement la Province de m'a pas suivie à ce moment là. J'ai appris heureusement qu'entre-temps elle a décidé de s'attaquer au problème et donc j'attends la réponse de Monsieur le Député avec impatience.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Y a-t-il encore d'autres intervenants ? Je clos la discussion. Monsieur le Député, vous répondez aujourd'hui ou demain ?

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- Si je peux répondre demain, notamment par rapport à des questions nouvelles ça m'arrangerait.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député. Réponse demain.

Document 09-10/RA/02 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Culture ».

Mme LA PRESIDENTE.- Point 22 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je prends note des intervenants pour ce jour : Monsieur Maurice DEMOLIN est déjà inscrit. Y a-t-il d'autres personnes ? Monsieur DEMOLIN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller

M. DEMOLIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

La promotion de la lecture est plus que jamais à l'ordre du jour, même et surtout à l'heure du numérique. En effet, si l'on y réfléchit bien, deux fractures sociales pourraient se superposer :

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

la facture numérique proprement dite et ceci sur la fracture que je qualifierais de langagière.

Il importe donc que le Service de lecture publique soit le mieux possible réparti sur le territoire de notre province.

La bibliothèque centrale principale a donc un rôle particulièrement important à jouer et ce, nonobstant les services rendus par la bibliothèque itinérante.

Le rapport d'activités cite en détail les actions entreprises. Je n'y reviendrai pas. Toutefois, il s'en faut de beaucoup que tous les citoyens de la province disposent des mêmes avantages en raison de l'inertie, de l'impéritie et certains Pouvoirs Organisateurs, d'une mobilité défaillante ou d'un manque de moyens financiers.

S'il est difficile de pallier certaines insuffisances, il est nécessaire de prendre en considération les laissés pour compte de la lecture publique en suppléant, si possible, aux carences actuelles.

Monsieur le Député pourrait-il nous dire ce que prévoit la bibliothèque centrale principale pour étendre le champ de ses actions, notamment via l'extension du réseau ALEPH et de ses différentes possibilités ?

Enfin, autre question qui n'est pas sans rapport avec ce qui précède, qui en est même dans le droit fil : à l'heure où l'on disserte beaucoup sur les possibilités du livre numérique, est-il dans les projets des Services Culturels de la Province de Liège de numériser certains documents écrits ou iconographiques de manière à en assurer la conservation, voire d'en améliorer la diffusion ?
Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Je clos la discussion. Monsieur le Député provincial, répondez-vous aujourd'hui ou demain ?

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Demain Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Demain, je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010**Document 09-10/RA/03 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Education physique et les Sports ».**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 23 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que Madame Marie-Noëlle GOFFIN est intervenue hier et que Monsieur le Député Christophe LACROIX a répondu à cette intervention.

Je prends note maintenant des intervenants éventuels. Y en a-t-il ? Je clos la discussion.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur de « L'Education physique et des Sports ».

Document 09-10/RA/04 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Jeunesse».

Mme LA PRESIDENTE.- Point 24 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que Madame Valérie BURLET est intervenue hier. Je prends note des intervenants pour ce jour. Y en a-t-il ? Je clos la discussion. Monsieur le Député, vous répondez aujourd'hui ?

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Demain Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Demain. Je vous remercie.

Document 09-10/RA/05 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Famille, l'Enfance et les Affaires Sociales ».

Mme LA PRESIDENTE.- Point 25 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que Monsieur Jean STREEL et Monsieur André GERARD sont intervenus hier.

Nous poursuivons la discussion générale. Je prends note des intervenants pour ce jour. J'ai déjà je crois Madame Fabienne CHRISTIANE, Madame la Conseillère BURLET.

Madame Fabienne CHRISTIANE, je ne la vois pas ! Madame BURLET, vous pouvez venir à la tribune. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BURLET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

La campagne d'information, voire de publicité annoncée l'an

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

dernier pour faire connaître l'intervention financière possible de la Province dans les frais de téléphone et de biotélévigilance n'a pas été menée. On l'a rapporté hier. On l'a dit, le nombre de bénéficiaires poursuit sa chute alors que, paradoxalement, le nombre de personnes âgées augmente.

Madame la Députée présente à la Commission assure qu'elle va avoir lieu cette campagne et qu'une réflexion est en cours pour voir si la subvention et ses conditions d'octroi peuvent évoluer, ce que nous suggérions déjà l'an dernier.

Pouvez-vous nous dire, Madame la Députée, dans quels délais vous comptez faire aboutir ces deux actions ?

Ma seconde question concerne les nombreuses matinées ou journées d'études, colloques, séminaires, réunions d'information, conférences organisées par le Centre d'Etudes et de Documentation.

Ils rencontrent plus ou moins de succès selon les thèmes et sans doute selon les dates. Seuls deux colloques auront des actes publiés.

Madame la Députée, pouvez-vous nous informer des suites qui sont accordées ou que vous souhaitez accorder à ces événements ponctuels ? Des évaluations sont-elles systématiquement organisées par le Centre avec des partenaires qui ont aidé à les mettre sur pied ?

Si tel est le cas, ne serait-ce pas intéressant que cela figure dans le rapport d'activités à l'avenir, en mentionnant les suites éventuelles envisagées pour poursuivre la réflexion et/ou les actions sur chacun de ces thèmes ? Merci pour vos réponses déjà et merci pour votre attention à tous.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Madame Fabienne CHRISTIANE était inscrite pour le groupe CDH-CSP. Personne du groupe ne sait répondre. Vous m'excuserez mais moi, il faut avancer.

Je clos la discussion. Madame la Députée, vous répondez aujourd'hui ou demain ?

Mme FIRQUET, Députée provinciale (de son banc).- Demain Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Demain, je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010**Document 09-10/RA/06 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Le logement ».**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 26 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que Monsieur Heinz KEUL est intervenu hier. Je prends note des intervenants pour ce jour. Je clos la discussion.

Monsieur le Député répondra demain je crois.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Exactement !

Mme LA PRESIDENTE.- Voilà. Les prêts hypothécaires c'est Madame FIRQUET mais je crois que c'est demain qu'elle répond. Je vous remercie.

Document 09-10/RA/09 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Les prêts d'Etudes ».

Mme LA PRESIDENTE.- Point 27 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Y a-t-il des intervenants aujourd'hui ?

Je clos la discussion. Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « Les prêts d'Etudes ».

Documents 09-10/RA/08 et 09-10/RA/11 : Rapports d'activités 2009 relatifs aux CPMS et PSE.

Mme LA PRESIDENTE.- Point 28 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je prends note des intervenants pour ce jour.

Je clos la discussion. Le Conseil a pris connaissance des rapports d'activités relatifs aux CPMS et PSE.

Document 09-10/RA/16 : Rapport d'activités 2009 relatif à la Cellule de Gestion des Ressources Humaines, en abrégé « GRH ».

Mme LA PRESIDENTE.- Point 31 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je prends note des intervenants pour ce jour.

Eventuellement, Monsieur le Député Christophe LACROIX, vous répondrez demain donc réponse demain de Monsieur le Député s'il n'y a plus d'interventions.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

C'est une question concernant Monsieur STREEL qui était une question concernant les emplois de handicapés.

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Oui oui, Madame la Présidente...

Mme LA PRESIDENTE.- Oui mais je rappelais à l'assemblée parce que cela pouvait être pris pour le secteur social ou...

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Il y a eu erreur d'aiguillage mais qui ne provient pas de moi...

Mme LA PRESIDENTE.- Je sais, c'est pour ça que je fais un petit rappel de mémoire.

Document 09-10/RA/10 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Infrastructures ».

Mme LA PRESIDENTE.- Point 32 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que Monsieur Antoine NIVARD est intervenu hier. Nous poursuivons la discussion générale. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur NIX et Monsieur LUX.

Monsieur NIX en tête. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NIX (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Je voudrais revenir sur l'aspect énergétique du patrimoine provincial et plus précisément sur le « cadastre énergétique » mis en place depuis 2001.

Ce cadastre, qui je pense est totalement inédit en Région Wallonne, par son mode de calcul, je dirai même par cette comptabilité énergétique, fort de cette expérience, ne pourrait-on pas faire bénéficier les Communes, Province amie des Communes, pour qu'elles puissent à leur tour procéder à des investissements judicieux en matière énergétique ?

Merci pour votre présence... Euh, Votre réponse Monsieur le Député. Pour votre présence également !

(Rires)

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Monsieur LUX. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. LUX (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

On a discuté dans la huitième Commission sur le partenariat de la Province et de la Région Wallonne sur la digitalisation de l'Atlas des Chemins.

L'objectif est de mettre à la disposition des Communes et des autres Pouvoirs locaux un outil important pour la gestion des voiries.

J'ai une question : est-ce envisageable de mettre aussi un cadastre des impétrants comme l'eau, le gaz etc dans un futur Atlas ?

Ma deuxième question : pour quand l'Atlas des Chemins est prêt pour les communes etc. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres intervenants ? Je clos la discussion. Monsieur le Député provincial vous répondez quand ? Maintenant ? Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues.

En ce qui concerne la Commission dont le débat est ouvert actuellement, à savoir « Les infrastructures », répondre dans l'ordre chronologique, à savoir la question posée par Antoine NIVARD en ce qui concerne toute la problématique de la voirie provinciale, même s'il est vrai, un petit rappel, il ne nous reste que 18 kilomètres en province de Liège, un peu moins de 18 kilomètres d'ailleurs, situés d'une part « ANS-GLONS » et d'autre part à HANNUT.

Alors, le secteur HANNUT c'est environs 5 kilomètres, continuant l'agglomération et hors agglomération d'ailleurs, c'est la route qui va vers le Brabant Wallon. Par contre, les 12 kilomètres du tronçon ANS-GLONS quant à eux sont discontinus et traversent à la fois une zone urbaine assez dense et par ailleurs des secteurs hors agglomération.

Je dois rappeler que chaque année la Province met un budget d'environ 100.000 € pour couvrir la maintenance de ces moins de 18

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

kilomètres de voirie. Les entreprises désignées à l'issue d'une procédure de marché public peuvent ainsi réaliser différentes réparations au niveau des revêtements, des bordures et filets d'eau, des avaloirs mais également tout ce qui est entretien des abords, fauchage et ramassage des déchets.

En ce qui concerne les aspects liées aux interventions hivernales et plus particulièrement le déneigement et l'épandage, deux solutions ont été mises en œuvre, d'une part du côté de HANNUT pour des raisons d'efficacité et de cohérence, une convention a été conclue avec la commune qui assure elle-même ces opérations sur les cinq kilomètres et les coûts des prestations nous sont ensuite refacturés.

L'autre secteur "ANS-GLONS", quant à lui, à cet endroit la Province délègue chaque année au travers du marché lié au bail d'entretien, toutes les opérations de démergement et d'épandage à une société privée.

Toutes ces opérations sont effectuées sous la surveillance de notre cantonnier provincial, notre collègue l'a cité, qui a en charge la totalité des deux secteurs concernés. Des ingénieurs civils du bureau d'études sont également chargés de veiller à la bonne exécution des marchés et à la mise en œuvre des techniques décrites dans le cahier spécial des charges.

Au regard des ces différents aspects, la Province investit en moyenne 5.500 € par kilomètre pour l'entretien de la voirie provinciale, hors frais de personnel.

A ces opérations de maintenance et d'entretien, viennent s'ajouter des travaux plus importants qui sont repris au budget extraordinaire.

C'est ainsi que sur l'exercice 2009, une somme de 40.000 € a été consacrée à la remise en état des hanches d'une partie du secteur de la route située à HANNUT.

J'en viens à présent à votre questionnement sur l'état général de la voirie provinciale et des différents exemples que vous avez cités.

La rigueur de l'hiver, ce n'est un secret pour personne, que nous venons de connaître a mis en évidence que toutes les voiries ont subi des dégradations importantes. Les routes régionales, les autoroutes, les routes communales et bien entendu les routes provinciales n'échappent pas à ce phénomène.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Les désordres constatés ont causé l'accentuation d'importantes déformations, nids de poules, et autres fissures et les services techniques réalisent actuellement un inventaire précis de tous ces désordres afin de les quantifier, de les estimer budgétairement et enfin, bien sûr, d'y remédier en priorité.

Les premiers résultats commencent à être collationnés. L'hiver 2009-2010 a malheureusement nécessité des moyens financiers importants, consommant les d'ailleurs les enveloppes budgétaires allouées. Ainsi, rien que pour le seul tronçon ANS-GLONS, c'est 40.000 Kg de chlorure qui ont été déversés, nécessitant des prestations notamment de nuit de 80 heures et pour un coût total de plus de 30.000 €.

En ce qui concerne votre souhait de disposer des rapports du cantonnier réalisés sur le secteur « ANS-GLONS », ils existent en effet et font partie du dossier à la fois technique et administratif qui est en cours d'élaboration et qui précisément aideront à la décision pour les travaux à réaliser.

Face à cette situation, notre Service technique provincial réalise, dès à présent, la rédaction d'un cahier des charges pour mettre en œuvre dans les plus brefs délais, le bail d'entretien 2010. Il nous était malheureusement impossible, dans le respect de la loi sur les marchés publics d'agir plus tôt vu la longueur des conditions climatiques connues et l'impossibilité, en conséquence, d'évaluer les désordres mais, je le répète, c'est ce qui est en cours actuellement.

Je dois aussi constater que nous arrivons à un moment critique au niveau de l'entretien des voiries où seuls des travaux de maintenance ne suffisent plus. Il est dès lors indispensable de prévoir des opérations plus lourdes à inscrire au budget extraordinaire.

Je voudrais terminer en rappelant que ces dernières années, ces longues dernières années, la Province a limité les investissements extraordinaires et vous n'êtes pas sans savoir, en effet, depuis le décret qui avait été voté sur la proposition du Ministre Charles MICHEL, à savoir le transfert à la fois des cours d'eau de deuxième catégorie mais également les voiries provinciales, nous attendons depuis que les différents Gouvernement wallons qui se sont succédés pour que les arrêtés d'application soient repris.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Une nouvelle négociation et le Président de l'Association des Provinces Wallonne le sait très bien, de même que ceux qui participent aux travaux de l'APW savent bien qu'une nouvelle négociation est en cours avec non seulement les mandataires provinciaux mais également les représentants du Gouvernement wallon.

Autant vous dire qu'en ce qui concerne la Province de Liège, nos moins de 18 kilomètres, la reprise sera une excellente chose.

Permettez-moi, enfin, de lancer un appel à tous vos collègues municipalistes dans cette Assemblée, et il y en a un certain nombre, je suis personnellement convaincu que les routes provinciales ne représentent plus un enjeu majeur pour la Province, moins de 18 kilomètres, aussi je ne peux que vous inviter à la reprise de ces voiries au niveau communal et c'est bien volontiers que la Province vous les laisserait pour l'Euro symbolique en bon état d'entretien.

Je voudrais d'ailleurs redire à cette tribune que nous marquons accord sur la proposition du Bourgmestre de Bassenge, Monsieur Josly PIETTE, proposition qu'il a formulée lors de la réunion entre le Collège provincial et les Collèges Communaux que nous avons eu et notamment la cession, je vais dans le détail là, des rues Vanderwielen et de Brus à Glons.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour inciter le Département Infrastructures de procéder à la rédaction des actes administratifs dans les meilleurs délais.

J'en viens enfin à votre dernier point concernant le Thier de Glons. Je dois constater que les travaux relatifs à l'aménagement du bas du Thier de Glons que nous avons évoqués depuis 1999, n'ont pas été retenus par la Région wallonne dans le cadre d'un subsidie sollicité en matière de Plan triennal. Vous êtes mandataire communal, je ne dois pas aller au-delà dans les explications.

Sans aucune manière vouloir faire de procès d'intention à qui que ce soit, surtout pas à notre pouvoir de tutelle, je pense que ce manque d'intervention, donc je veux, au contraire, bien comprendre, fait suite aux négociations qui durent maintenant depuis près de 10 ans quant à la reprise des voiries.

Je dois également constater, et croyez bien que je le regrette, que pendant toutes ces années, les Provinces ont été totalement ignorées ou oubliées dans la distribution des subsides alloués par les différents Ministres des Pouvoirs locaux pour les

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

entretiens de ces voiries donc, tous les montants que je vous ai cités ont été à charge, à 100 %, du Pouvoir provincial, je pense en conclusion qu'il faut peut être voir, dans la volonté du Gouvernement wallon, de reprendre, enfin, les voiries provinciales et je suis donc confiant dans les travaux qui sont actuellement en cours au niveau de l'Association des Provinces Wallonnes.

Si la parole m'est continuée, Madame la Présidente, je voudrais donc, en ce qui concerne les infrastructures, répondre aux questions de notre Collègue, Monsieur NIX, et le remercier pour l'appréciation qu'il a faite déjà en Commission et également à cette tribune quant à la reconnaissance du travail important qui a été fait par nos Services concernant le cadastre énergétique d'une manière générale, l'aspect énergétique et surtout la maîtrise qui est celle de nos Service techniques en matière de consommation énergétique et surtout de la réduction de l'impact sur l'environnement. Merci pour eux, merci pour l'ensemble des personnes concernées au niveau de la Province.

Je voudrais dire un petit en plus, notamment pour les collègues qui ne participent pas, parce qu'ils n'en sont pas membres, aux travaux de la huitième Commission, et dire qu'en effet, notre Service des Bâtiments, et c'est une demande qui remontait, non, c'est un projet que nous avons mis sur le métier il y a quelques années déjà, et bien, ce travail vient d'aboutir et nous avons établi un véritable cadastre énergétique tout à fait complet aujourd'hui, que nous avons commencé en 2001 et qui nous a servi à élaborer les budgets de travaux. Donc tous les travaux qui sont proposés le sont en fonction de cette photo, de ce cadastre énergétique, et donc, je pense que les investissements qui sont proposés aux différents budgets, notamment pour ceux qui ont voté le budget 2010, ils le sont donc particulièrement, en essayant de cibler les urgences au point de vue énergétique et donc de diminuer l'impact environnemental.

D'autre part, je voudrais rappeler qu'il y a des audits énergétiques qui sont réalisés régulièrement, notamment à l'occasion des dossiers qu'on vous présente souvent dans le cadre d'UREBA. Il s'agit généralement d'audits partiels, ciblés sur un ouvrage précis à réaliser, et qui permettent de calculer les prévisions de gains énergétiques. Nous avons pu voir en Commission d'ailleurs les petits tableaux avec d'une part la prévision théorique en termes d'étude et puis la consommation réelle qui permet de vérifier les résultats sur le terrain par rapport aux prévisions qui étaient celles de nos Services Technique.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

À présent, nous avons suffisamment de données pour développer une gestion dynamique de l'énergie. Il y a 16 sites qui font l'objet d'une comptabilité énergétique ; 16 sites qui représentent environ 50 %, j'insiste, 50 % des consommations totales de la Province, et pour lesquels nous disposons de données qui sont mises à jour mensuellement pour les 3 dernières années, acquises par le Service provincial des Bâtiments et, lorsque c'est possible, par les Relais que nous avons mis en place dans le cadre de SPIE².

A présent, c'est un travail d'analyse qui doit être mené, pour comprendre et remédier à des situations qui peuvent paraître anormales en termes de consommation énergétique mais aussi, continuer comme aide aux choix pour les investissements futurs et donc faire des investissements qui soient révisés de la manière la plus optimale possible.

Cette approche très pragmatique est rendue possible grâce à un logiciel développé par un bureau spécialisé et adapté à la configuration provinciale. Il s'agit d'un outil très convivial qui traduit une base de données très complexe en graphiques particulièrement clairs mais très suggestifs. Ce logiciel n'est pas extrêmement coûteux, mais l'utilisateur doit disposer d'une licence, qui ne peut être cédée librement.

La Province de Liège, l'amie des Communes faut-il le rappeler, peut effectivement mettre à la disposition des Communes, non seulement toute l'expertise qu'elle a acquise sur son propre patrimoine et vous savez qu'il est important, mais également le mettre à la disposition de l'ensemble des Communes de la province de Liège, c'est d'abord un thème que nous avons abordé lundi dernier lors de la réunion du Collège provincial et du Collège des Communes de Malmedy et des Communes concernées. Une aide au démarrage d'une comptabilité énergétique est envisageable et c'est d'ailleurs une des missions qui a été abondamment décrite au niveau des missions de notre SPIE².

En ce qui concerne aussi la question de Monsieur LUX qui a aussi, qui s'est félicité de l'élaboration de l'Atlas des voiries vicinales, c'est un outil tout à fait prodigieux qui doit aider, effectivement la Commune en gestion administrative au sens le plus large, on sait qu'en effet, pour des raisons historiques, Malmedy et Stavelot ne disposent pas de cet Atlas des voiries vicinales même si des recensements ont eu lieu, qui devraient également permettre l'établissement, de compléter cet Atlas pour les deux Communes concernées. C'est donc des données qui peuvent servir tant au niveau de la gestion administrative, urbanistique, voir

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

même quotidienne administrative lorsqu'un accident a lieu à un carrefour, lorsque l'on envoie la police fait les constats, on donne un plan de l'endroit concerné, cela évite de refaire tous ces mesurages qu'on a connu par le passé.

Quant à la question qui est posée du cadastre énergétique du sous-sol, si j'ai bien compris la question, ça avait également été évoqué, ça c'est un vœu pieu depuis des dizaines d'années, qui n'a jamais été réalisé, j'entends encore parler régulièrement du cadastre énergétique du sous-sol, je pense que là, nous pouvons le faire au niveau de la Province mais c'est évidemment méconnaître totalement que ça concerne la Région, les Communes et les concessionnaires eux-mêmes et je pense que là c'est une mission de beaucoup plus grande envergure mais en tous cas à laquelle mission, si elle était décidée ou niveau qu'il convient, la Province serait en tous cas partie prenante.

J'ai dit en ce qui concerne la Commission Infrastructure.

Mme LA PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député, vous avez répondu aux trois interventions. Je vous remercie. Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au Secteur « Infrastructure ».

Monsieur DRION, vous avez la parole.

M. DRION (de son banc).- Madame la Présidente, je trouve que la convivialité est de qualité cet après-midi. A l'excellente question, le Député a fait une bonne réponse..

Madame CHRISTIANE est arrivée trois minutes après la clôture du dossier 09-10/RA/05. Est-ce que, exceptionnellement, la Députée provinciale accepterait que Madame CHRISTIANE intervienne ?

Mme LA PRESIDENTE.- Je crois qu'en tant que Présidente du Conseil provincial, comme les Conseillers ont beaucoup travaillé cette session et qu'il y a eu beaucoup de désordre à gauche à droite, nous allons autoriser la parole à Madame CHRISTIANE malgré ses 10 minutes d'arrivée tardive. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme CHRISTIANE (à la tribune). - Madame la Présidente, je vous remercie infiniment.

Mme LA PRESIDENTE.- vous pouvez remercier tous les groupes ici présents. Vous avez la parole.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Mme CHRISTIANE (à la tribune).- Je voudrais revenir sur le rapport d'activités de la cinquième Commission en faisant deux, trois remarques, en posant quelques questions.

D'abord en ce qui concerne une vue générale de la première partie de ce rapport. Je me dois d'intervenir en fait, non pas sur la qualité des services rendus mais bien en ma qualité de représentante de l'arrondissement de Verviers parce que j'ai été un peu frappée par le fait que, dans la plupart des services, et j'y viendrai notamment pour le CAD, je trouve que les interventions sur le territoire de l'arrondissement de Verviers sont quelque peu limités.

C'est le cas aussi pour d'autres services tels que « Diabolo manque », le Service de prévention des assuétudes, l'exposition « Cool des joints », le « Point cannabis », enfin chaque fois que j'ai fait le relevé, je me rendais compte qu'en ce qui concernait Verviers, il y avait quand même très peu d'interventions, sauf quand le « Village provincial » s'installe dans l'arrondissement de Verviers.

Donc, je me suis principalement attardée au Service CAD, donc pour me dire, ce Service est particulièrement intéressant, l'action semble très concrète, très intéressante puisqu'elle permet aux tous petits, de zéro à trois ans, de rester en famille malgré que les parents éprouvent des difficultés à s'en occuper grâce à l'intervention de puéricultrices qui viennent s'occuper, plusieurs heures par semaine, avec les mamans et parfois les papas, des enfants à domicile.

Apparemment, c'est vraiment très efficace mais quand je regarde les statistiques, je vois qu'il y a 68 familles qui ont été aidées en 2009, sur toute la province de Liège, et que l'arrondissement de Liège a reçu 52 aides sur les 68 familles pour 118 enfants sur 150.

L'arrondissement de Verviers n'a reçu, quant à elle, que 7 aides de familles, donc 7 familles aidées sur 68, pour 12 enfants seulement sur 150 aidés en province de Liège.

Pour donner une petite comparaison avec Huy - Waremme, Huy - Waremme n'est pas tellement mieux servi puisqu'il y a 9 familles et 20 enfants sur 150 mais c'est déjà mieux que Verviers qui est pourtant, je vais dire un arrondissement plus important.

Verviers aussi, personne ne le contestera, Verviers est une Ville que se paupérise terriblement, un arrondissement qui comme

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Liège, je pense, présente beaucoup de familles en détresse.

Donc, ma question est celle-ci : après avoir aussi pris mes renseignements notamment auprès du SAJ de Verviers qui me dit qu'il apprécie énormément les services du CAD mais ne faudrait-il pas, en fait, réserver quand même, mais je sais que c'est difficile parce que quand on demande au Service l'intervention pour une famille en détresse, il faut bien envoyer quelqu'un s'il y a quelqu'un de disponible mais le problème c'est que chaque fois que Verviers demande, souvent il n'y a plus de disponibilité pour Verviers parce que c'est déjà pris sur Liège.

Hors, la province de Liège, c'est la province de Liège, ce n'est pas que l'arrondissement de Liège donc, soit je me dis est-ce qu'il y a moyen d'essayer de prendre en considération un espèce de quota pour Verviers, soit est-ce qu'il ne faudrait pas augmenter le cadre de ce Service puisqu'il paraît très utile, très important et apporte une aide particulièrement concrète par rapport à d'autres services que j'examine dans le cadre de ce rapport d'activités, comme par exemple le Service de prévention du suicide, probablement est une très bonne idée mais ne semble pas énormément utilisé.

L'équipe de première intervention, il n'y a pas eu de demande des écoles par exemple et en ce qui concerne les entreprises et les Administrations, il n'y a eu que deux demandes pour 2009. Evidemment, vous direz que ce n'est pas le même métier, ça je m'en doute bien, on ne va pas envoyer... mais est-ce qu'il n'y a pas moyen de faire glisser des budgets d'un Service à l'autre afin d'engager plus de puéricultrices pour le Service dont j'ai parlé au départ. Cela me semble vraiment important.

Ma deuxième intervention concerne les subventions aux organismes privés d'aides aux personnes en détresse, où là aussi, en ayant un peu fait le relevé, je remarque que l'arrondissement de Verviers est très peu servi et notamment j'ai remarqué que le Téléservice Verviers reçoit 500 € alors que le Téléservice Seraing en reçoit 1.000 et je me renseigne et un dossier très complet a été rentré pour pouvoir aider le Service « Un brin de causette » qui est le seul milieu d'accueil en journée à Verviers, dans l'arrondissement et on avait rentré, pour ça, un dossier tout à fait détaillé que ce soit sur Téléservice Verviers en général ou sur le « Brin de causette » et sur les 7.000 € demandés, on en a reçu 500, sachant que le reste des services privés d'aides aux personnes en détresse de Verviers ne sont pas tellement aidés par la Province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Je me devais de le signaler et je vous demanderais de bien vouloir y avoir égard. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Madame la Députée répondra demain comme déjà dit tout à l'heure.

Document 09-10/RA/11 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie ».

Mme LA PRESIDENTE.- Point 33 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que Madame Betty ROY et Monsieur André GERARD sont intervenus hier.

Nous poursuivons la discussion générale. Madame Valérie BURLET, Madame Nicole DEFLANDRE sont inscrites. Y en a-t-il d'autres ? Madame Valérie BURLET. Vous avez la parole Madame la Conseillère

Mme BURLET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Deux objectifs fixés pour 2009 dans le cadre de la campagne « Liège Province Festive » n'ont pas été réalisés : la charte avec les tenanciers de cafés et de discothèques et les sensibilisations dans les écoles avec des personnalités sportives ou du show-biz.

Monsieur le Député, pouvez-vous nous dire, non pas ce qui a été réalisé, ça nous avons pu le lire dans le rapport ou l'entendre lors de la Commission mais pouvez-vous nous dire ce que vous comptez faire pour remplacer ces objectifs de sensibilisation et avec quels moyens ? Les effets d'annonce, c'est bien mais c'est mieux quand ils sont suivis de réalisation.

Par ailleurs, en ce qui concerne Lierneux, le Collège peut-il nous informer des mesures qu'il compte renforcer ou prendre pour tenter de répondre au problème préoccupant de manque de personnel nécessaire pour remplir le cadre tel qu'évoqué en Commission et de ce qu'il compte faire face au problème de placement de patients qui, visiblement, faute de place plus adaptées ailleurs sont adressés au Centre hospitalier ?

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. Madame Nicole DEFLANDRE. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Mme DEFLANDRE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues.

Le nombre de cancers, de problèmes cardiovasculaires, d'allergies et autres maladies liées à l'environnement est en constante augmentation et, selon les autorités compétentes, cela ne fera que s'accroître.

Clairement, notre mode de vie, notre alimentation déséquilibrée et bourrée de substances inutiles et nocives, la pollution en sont la cause et si nous n'opérons pas une modification radicale de comportements, nous allons dans le mur en matière de santé publique.

Certes, en matière de dépistage et d'outils divers mis à la disposition des citoyens, vous n'êtes pas inactifs mais il y a une voie qui ne me paraît pas suffisamment exploitée. En ce qui concerne l'alimentation, base d'une bonne santé, il ne suffit pas de promouvoir cinq fruits et légumes et l'importance du petit déjeuner. Une information complète, basée sur des travaux scientifiques, l'apprentissage de la lecture critique des étiquettes afin de débusquer les indésirables pourraient figurer notamment dans les cars de dépistage du diabète et des problèmes cardiovasculaires.

Quant aux maladies respiratoires, là aussi des informations précises sur les produits nocifs seraient bienvenues. A ce sujet, c'est la semaine des pesticides et si l'occasion se représente l'année prochaine, pourquoi ne pas la saisir et envisager une action dans ce sens ?

Nous sommes là pleinement, dans le rôle de la Province : la prévention. Je reviendrai sur ce sujet avec des propositions concrètes dans un autre cadre mais je vous invite déjà à ne pas négliger ces moyens d'actions assez simples, ceci permettrait d'anticiper et de relayer aussitôt les décisions en matière d'étiquetage actuellement en discussion au niveau européen.

Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Il n'y a plus d'intervenant ? Monsieur le Député, vous répondrez demain ? Maintenant ? Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

En ce qui concerne l'intervention de Madame BINOT sur le dépistage du cancer du sein, il faut dire que c'est un dossier qui revient régulièrement dans l'actualité, encore aujourd'hui et donc, remise en cause, un peu de ce dépistage et je pense que c'est l'occasion, puisque nous avons été pionniers, au niveau mondial avec Montpellier, il faut le rappeler, je pense qu'il s'agit d'un problème de santé publique important qu'il faut donc pouvoir resituer les choses et bien préciser les conditions scientifiques rigoureuses dans lesquelles ces dépistages d'effectue et que nous ne sommes pas des apprentis sorciers bien au contraire.

Comme vous le savez, le cancer du sein reste un problème de santé publique extrêmement important, il concerne une femme sur dix. Les prévisions de l'OMS, notamment annoncent que ce sera demain une femme sur huit qui sera concernée.

Autrefois, c'était une maladie à l'issue inéluctable. Aujourd'hui, les progrès du diagnostic précoce et du dépistage précisément ont permis de mettre au point des prises en charge thérapeutiques de manière précoce et qui ont donc pu assurer, dans les meilleurs cas, plus tôt dépistés plus tôt guéris, pratiquement 85 % de survie et cela, dans de bonnes conditions oserais-je dire, dans des conditions de qualité de vie.

Pour être bien soignée et avec les méthodes les moins agressives donc, qui préservent la qualité de la vie, la condition est de détecter l'anomalie de la manière la plus précoce possible et alors que la Province propose ce dépistage depuis des années, l'Etat fédéral a chargé les Communautés d'instituer le « mammotest » qui cible la catégorie des femmes de 50 à 69 ans pour permettre à ces femmes avant l'apparition d'un quelconque symptôme, d'effectuer des examens complémentaires avant la découverte d'un processus pathologique.

Précisons bien au point de vue technique que ce mammotest est le résultat d'un consensus européen, visant à choisir la méthode la moins onéreuse et la plus significative possible.

Ce concept se base sur un dépistage par mammographie dans des conditions techniques et médicales précises, notamment la double lecture et triple lecture s'il échet, dépistage effectué tous les deux ans.

Je dirais, et nous avons mis en place un comité scientifique qui accompagne ce dépistage comme tous les autres d'ailleurs et qui regroupe à la fois les associations de médecins généralistes,

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

spécialistes, gestionnaires d'hôpitaux et d'une manière plus générale, tous les acteurs en ce compris l'Hôpital Universitaire de Liège, le CHU pour déterminer les conditions dans lesquelles ce dépistage doit s'effectuer, voire même, plus fondamentalement, s'il échet, si on doit continuer à le faire ou pas.

Il faut dire que le premier résultat de ce dépistage lorsqu'il est effectué en population général est de rassurer la femme, c'est l'examen qui est normal mais qu'il ne faut pas oublier de revenir deux ans après.

Très rarement, on constate d'emblée une image significative et dans 10 % des cas, on recommande des examens complémentaires, notamment, et j'en parle pour la première fois, une échographie.

Par ailleurs, un tiers des cancers du sein touche des dames de moins de 50 ans, la tranche de 40 à 50 ans. A cet âge, le statut hormonal implique une plus grande agressivité du cancer. Ce qui veut dire que pour des raisons anatomiques, dans cette tranche d'âge, l'évolution du cancer peut rendre l'examen plus difficile à interpréter mais il contient plus de glande donc une éventuelle tumeur est plus difficile à détecter. Dans ce cas, un examen bisannuel n'est pas suffisant et c'est la raison pour laquelle, et la Province de Liège est la seule à le faire, ça ne se fait pas ni au niveau Fédéral ni au niveau des Communautés, nous avons porté la fréquence, pour les femmes de 40 à 50 ans, à un an.

Donc, quand nous arrivons dans une Commune, nous devons identifier, en collaboration avec la Commune, avec les Services de l'Etat Civil, les dames âgées de 40 à 50 ans, celles-là, nous devons les revoir chaque année, et puis les autres, chaque deux ans, avec quand même que de temps en temps, on passe de la tranche de 45 ans à 60 donc nous avons élaboré avec l'Université un petit programme informatique car les paramètres ne sont pas évidemment faciles à maîtriser, pour ne rater aucune personne concernée.

Afin pour être tout à fait complet, je voudrais rappeler que le dépistage est par définition une démarche qui est conseillée à toute personne qui ne présente aucun symptôme ni aucun facteur de risque particulier comme par exemple des antécédents héréditaires.

Ca veut donc dire que le dépistage s'adresse à des personnes, qu'il s'agisse du dépistage du cancer du sein ou d'autres dépistages, à des personnes qui se sentent en bonne santé. Et comme l'adage est bien connu « Une personne en bonne santé est un malade qui s'ignore ».

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Je parlais d'antécédents héréditaires, il est évident que lorsque il y a une histoire familiale ou personnelle, une dame justifie des examens plus poussés, il ne s'agit pas, évidemment, de dépistage mais bien de diagnostic et je tiens à apporter toutes ces précisions pour dire qu'en aucune manière, nous ne pouvons être taxés de concurrents ou concurrentiel par rapport au monde médical, fut-il le monde des sénologues ou des radiologues ou encore moins au monde des polycliniques.

La presse a rapporté l'intention de l'INAMI de supprimer le remboursement de tout examen de sénologie aux dames n'ayant pas préalablement passé un mammothest. Cela va vraiment dans le sens de la pertinence de nos campagnes.

Cette éventualité a été fortement critiquée par les sénologues puisqu'elle suggère d'effectuer un examen de dépistage chez des personnes qui selon eux, auraient besoin d'un examen de diagnostic précoce ou d'un suivi spécifique médicalisé.

Il s'agit d'un litige qui, je le répète, ne met nullement en doute la pertinence du dépistage et cette polémique porte donc sur l'approche la plus pertinente, en parlant du dépistage, pour certaines patientes qui nécessitent un suivi plus individualisé.

Donc voilà. En l'état, nos Services provinciaux suivent de près les recommandations de santé publique en appliquant, jusqu'à 75 ans, 69 accomplis donc 70 ans au niveau de la Communauté Wallonie Bruxelles, en appliquant donc les démarches qui soulèvent le plus grand consensus et en proposant aux dames de 40 à 50 ans une version « upgradée » du mammothest, en l'occurrence une mammographie chaque année.

Sachez enfin, pour apporter tous les apaisements possibles en termes de crédibilité scientifique, que le Service de sénologie de notre Université de Liège est devenu un collaborateur direct de tous nos mammobiles.

C'est donc, comme d'habitude, avec la collaboration des instances académiques que nous effectuons aujourd'hui le dépistage du cancer du sein comme tous les autres dépistages, je tiens à le répéter, je l'ai dit en vous décrivant la composition du Comité scientifique.

Il est clair que le premier axe de ces campagnes est évidemment la sensibilisation, l'information, la visibilité et le mammobile qui stationne sur la place des villages dans le quartier de certaines villes, en tous cas pas devant une polyclinique, pas

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

devant le cabinet d'un sénologue, le premier axe de cette campagne est évidemment de sensibiliser et notre plus grand rêve c'est que, peut être jamais aucune dame ne vienne dans nos mammobiles, pour autant qu'on ait l'assurance qu'elles passent le test de dépistage dans la structure de son choix que je viens de mentionner.

Donc, continuons en tous cas à bien faire ce que nous faisons bien, avec toutes les garanties scientifiques et grâce à cette visibilité, je pense que nous permettons d'atteindre, en province de Liège et c'est reconnu au niveau européen, le taux d'adhésion est environ, dans les structures fixes d'à peu près 30 %, nous y ajoutons 30 autres %, ce qui, au niveau des paramètres, des impératifs, des souhaits de l'OMS est évidemment le rêve, et bien, c'est en province de Liège que cela se déroule. Il faut dire que dans le département de l'Hérault, autour de Montpellier, c'est également le cas mais c'est deux régions vraiment au monde privilégiées. Voilà Mesdames, vous avez le privilège de vivre dans une région privilégiée en termes de dépistage et je ne veux en aucune manière ironiser sur ce problème de santé publique qui est un problème important.

Madame BURLET m'interroge sur le « Liège Province Festive » en disant qu'on a eu le bilan et qu'est ce qu'on va faire à l'avenir. Je voudrais simplement, comme je viens de lui dire en aparté et en toute convivialité comme dirait le Chef de groupe du CDH, que, effectivement, maintenant nous parlons des rapports d'activités. L'avenir, on en parle quand on discute le budget comme nous l'avons fait en novembre à propos du budget 2010.

Maintenant, il ne dérange nullement de dire qu'en effet, « Liège Province Festive » qui a été lancée il y a deux ans et, en allant à la rencontre des jeunes, là où ils se trouvent, en commençant à la rééditer cette année par Belzik Festival qui est le premier rassemblement important de jeunes de la saison en terminant par le bal de étudiants de l'Université de Liège, qui rassemble 7.000 ou 8.000 personnes, en passant pas Liège Ardente, en passant par les Francofolies, et autres rassemblements de jeunes.

Il est vrai que lorsque nous avons lancé ce programme, nous l'avons décliné en deux phases : la première, les grands rassemblements que je viens de rappeler et deux, les endroits où on trouve les jeunes à savoir, vous parlez de cafés mais je parle de discothèques et autres endroits fréquentés par les jeunes et là, pas seulement en province de Liège car il est un fait que les jeunes de la province de Liège fréquentent aussi le Métropolis à Nassogne, ou d'autres établissements dans le Limbourg belge. Je

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

crois qu'il faut donc aller à leur rencontre là où ils se trouvent, sans discrimination de limites provinciales.

Donc, c'est ce à quoi nous travaillons. Il faut dire que sur la place de Liège, sans citer d'autres noms mais il y a un établissement important qui vient de fermer ses portes, quoique j'ai lu dans la presse que peut être il allait continuer ses activités, donc nous continuons à faire cela en collaboration avec les acteurs concernés en ce compris, les chefs des zones de police qui sont évidemment particulièrement intéressés par notre démarche qui savent bien sûr les problèmes d'accidents, de sécurité que des différents fléaux contre lesquels nous luttons peuvent engendrer.

Madame DEFLANDRE me parle de la qualité de l'alimentation, elle rend en tous cas hommage à ce que nous faisons en matière de dépistage et je ne peux que l'en remercier au nom des Services provinciaux qui, au quotidien, tout au long de l'année, travaillent dans les conditions de qualité que je viens de rappeler à propos du dépistage du cancer du sein.

Il est en de même pour la qualité de l'alimentation. Elle nous parle de l'étiquetage et notamment de la problématique est en discussion au niveau européen. Je crois nous poser la question, c'est faire la réponse, comme elle dit très bien, c'est au niveau européen que cela est en train de se passer et je pense que c'est à partir de là que les Etats Membres et les Pouvoirs locaux devront pouvoir sensibiliser les populations.

Mais en matière de qualité de l'alimentation, je pense que nous avons réalisé, avec l'Université, avec le CHU, une première mondiale puisque nous avons, sur un échantillon de 1.000 personnes en province de Liège, testé le taux naturel d'antioxydants de personnes qui ne prennent pas de complément alimentaire.

Dieu sait si c'est une problématique importante aujourd'hui et il y a toute une démarche commerciale qui incite les gens à consommer plus que de raison des compléments alimentaires donc cette étude, je répète, était une première mondiale, subsidiée à 100 % par la Province de Liège pour et par les services de l'Université de Liège a donné des résultats que nous connaissons tous et qui ont été largement diffusés au niveau de la population, qu'elle soit jeune ou moins jeune et que nous continuons à diffuser notamment, à l'occasion des « Jeudis santé » que nous organisons chaque mois mais également tous les rassemblements où il y a une présence des services de « Liège Province Santé ».

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Donc, en matière de qualité d'alimentation, de précautions par rapport à des publicités mensongères, nous sommes particulièrement efficaces. Nous avons réalisé, d'ailleurs, en matière de qualité l'alimentation, de sensibilisation de la population au moins deux opérations avec le Standard de Liège, il y en a encore deux qui sont prévues : une ici samedi, profitant de tout l'aspect sympathique qui peut être dégagé par le Standard de Liège et notamment, en sensibilisation particulièrement les jeunes.

On a des jeunes de 7 ou 8 ans qui sont des petits castards qui sont dans l'équipe du Standard mais lorsqu'on les voit le dimanche matin, ils n'ont pas pris de petit déjeuner et lorsqu'on interroge les parents, eux non plus. Ceci explique cela.

Voilà donc tout ce que nous faisons en matière de promotion de qualité d'alimentation, de manière non exhaustive j'en conviens, et puis, enfin, vous m'avez parlé des maladies respiratoires, de la semaine des pesticides, je pense que cela est fait par les services de la Région Wallonne et en tant que provincialiste convaincu, je ne veux en aucune manière faire double emploi par rapport à ce qui est fait par d'autres niveaux de pouvoir, que cela soit au niveau Communal, au niveau Régional, Communautaire, Fédéral ou autre.

Je pense avoir répondu à toutes les questions. J'ai dit Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député. Quant à la question de Monsieur André GERARD, qui correspond à la Députée, Madame FIRQUET vous répondra demain.

Document 09-10/RA/13 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Le Tourisme ».

Mme LA PRESIDENTE.- Point 34 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Y en a-t-il des intervenants ?

Je clos la discussion. Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « Le Tourisme ».

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010**Document 09-10/RA/12 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Intranet ».**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour. J'invite Monsieur le Député provincial Julien MESTREZ à la tribune pour donner sa réponse en ce qui concerne l'Intranet. Vous avez la réponse Monsieur le Député provincial

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Chers Collègues.

Concernant l'Intranet, un, je dirais qu'en ce qui concerne les questions très générales de Monsieur BECKERS et la remarque très générale aussi de Monsieur DRION qui a été faite à ce moment là parce que c'était le premier dossier qui passait, je dirais que ce n'est pas strictement lié au dossier Intranet mais ce sont des réflexions qui concernent plutôt l'avenir et la manière dont nous devons réfléchir aux problématique que vous avez soulevées et qui sans doute, relèveront d'une réunion ultérieure du Bureau.

De même, votre demande Monsieur BECKERS concernant la possibilité de mise à disposition de matière et d'une ligne pour un collaborateur du groupe ne nous paraît pas aussi facile à régler que cela. Il n'y a pas seulement les problèmes de coût, ça il serait facile à prendre en considération par les groupes mais il y a aussi problème, je dirais, de confidentialité et de responsabilité par rapport à des personnes qui n'appartiennent pas à notre Assemblée et qui pourraient ainsi avoir accès à toute une série d'informations dont certaines sont, je dirais, discrètes.

Donc, il nous semble que ça mérite une réflexion et je vous propose de renvoyer cela au Bureau pour une réflexion plus approfondie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Plus de question, je clos la discussion. Le Conseil prend connaissance du rapport afférent à « L'Intranet ».

Document 09-10/RA/14 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « Les Relations extérieures de la Province », en abrégé « BREL ».

Mme LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre du jour. J'invite le Député provincial Vice-président Georges PIRE à la tribune pour donner sa réponse. Vous avez la parole Monsieur le Député.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Notre collègue a terminé son intervention en demandant que « l'avenir de la politique des relations internationales » fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain bureau du Conseil, nous le ferons évidemment bien volontiers mais je tiens tout de même à apporter quelques précisions aux nombreuses considérations qui ont été développées à cette tribune en séance publique.

Notamment la contestation de « gros investissements » consentis pour de « piètres résultats » en citant le Chili, la Pologne, l'Italie ou encore la Tchéquie.

Permettez-moi simplement d'apporter quelques précisions. Vous parlez de l'Amérique latine, c'était en novembre 2001, mission avec la Région wallonne, je veux insister là-dessus, et au cours de cette mission, de très bonnes relations ont été nouées par les représentants de la Province de Liège avec les représentants des régions visitées.

Les différents acteurs des régions visitées, que ce soit à Curitiba au Brésil, à Buenos Aires en Argentine ou encore Atacama au Chili.

Ces régions identifiées comme des partenaires potentiels importants n'avaient pas été choisies au hasard par la Province mais dans un programme établi par la Région, mais répondaient à une demande concrète d'acteurs liégeois, dont l'Université de Liège qui était associée à cette mission, et qui nous demandait en fait, de les soutenir dans leurs démarches et projets déjà existants avec ces régions.

C'est ce que nous avons fait. Nous avons rencontré les autorités, nous avons appuyé les projets liégeois et à partir de ces contacts alors très prometteurs, est née la possibilité de développer d'autres projets.

Dans certaines de ces régions qui nous ont accueillies et avec lesquelles la Province de Liège souhaitait développer des contacts, il y a eu des événements inattendus ou simplement des événements ont pu modifier la donne : événements politiques parfois très graves comme en Argentine, ou la disparition de personnages clés, ou parfois tout simplement le changement de décideurs. Nous y reviendrons en détail lors d'un prochain Bureau.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Ces mêmes explications s'appliquent également aux partenariats avec la Voïvodie de Malopolska en Pologne et la Province de Frosinone en Italie.

En Pologne, il y a eu une importante réforme administrative qui a réparti les compétences détenues jusqu'alors par le Voïvode qui est l'équivalent de l'Institution provinciale et entre un Voïvode et un Maréchal qui fait partie des nouvelles attributions.

Nous nous sommes trouvés face à un interlocuteur, le Voïvode, qui n'avait plus les compétences telles qu'inscrites dans la Charte d'Amitié et de Collaboration initialement.

Nous avons alors résigné un nouvel Accord inscrivant les compétences intéressant les deux parties et dont le champ d'actions est, en effet, alors assez limité. J'ajoute qu'à cela est venue se greffer une situation politique, nous avons tous suivi cela au cours des dernières années, particulièrement instable et chaque fois qu'il y a instabilité, cela a des conséquences au niveau des responsables politiques locaux et nous voici à nouveau dans une situation analogue à celle que je viens de vous décrire.

En Italie, la situation n'est pas très différente à savoir un Accord passé par des élus qui ne sont plus au pouvoir aujourd'hui et ayant des priorités qui sont peut être différentes de celles exprimées dans l'Accord. Nous continuons bien sûr, pour des raisons plus qu'évidentes, à essayer d'entretenir des contacts avec, de manière gérable, avec la communauté italienne à Liège mais avec la Province de Frosinone, voire d'autres acteurs et c'est ce que nous essayons de concrétiser.

Les ébauches de contact avec la Tchéquie, nous avons répondu à une demande expresse du Consul honoraire de Tchéquie et sans réponse à ce jour.

Je dirais que d'une manière générale, en termes de relations internationales, c'est comme en termes de relations bilatérales, c'est comme dans un couple, il faut être à deux et vouloir que ça marche, et qu'on ne fait pas le bonheur de quelqu'un contre son gré. Il s'agit donc entre des femmes et de femmes et qui change la relation de partenariat en fonction du contexte politique.

Donc, contrairement en tous cas à ce que vous affirmez, plutôt que de s'entêter à multiplier les démarches et les missions, sachez bien en tous cas que ce que nous voulons, c'est vrai que par rapport à certains de ces projets, nous avons voulu

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

prendre le recul nécessaire, oserais-je dire, « lever le pied » mais qui sait que, dans quelques temps, ces relations ne vont pas rebondir, une rencontre qui marquera peut être un élu de la Province de Liège qui sera d'autres relations qui ont en tous cas pour objectif important, fondamental, primordial, c'est de permettre à des acteurs économiques et autre de la Province de Liège de s'affirmer à l'étranger et simplement de confirmer d'une manière générale le profil international qui est celui de la Province de Liège.

Donc au lieu de se disperser comme vous le dites, et je tiens à le préciser en séance public, au contraire laissé « mûrir » des partenariats qui sont donc pour le moment tenus en réserve, pour concentrer nos efforts et notre énergie sur des projets plus réactifs, qu'ils s'inscrivent dans le cadre de nos Chartes d'Amitié et de Collaboration ou non. Je pense qu'il ne faut, en aucune manière, négliger aucune opportunité de faire valoir les atouts de la Province de Liège.

Donc, la politique de Relations extérieures de la Province de Liège, c'est aussi aider les autres structures dans leurs relations internationales et leur servir de relais, de facilitateurs de contacts. Les soutenir dans leurs démarches internationales, c'est à chaque fois contribuer et valoriser l'image internationale de notre région.

C'est ce qui s'est passé avec le Mexique, que vous citez, et puisque, à la demande de l'Ambassadrice et du Consulat honoraire des Etats unis du Mexique à Liège que nous avons reçus et qui portaient un intérêt tout particulier avec notamment le secteur de la recherche spatiale au sein de notre Université mais également au niveau de nos entreprise.

Voilà, je pense avoir répondu à votre question de savoir quel était l'apport pour la province et ses habitants parce que si on vous écoutait, si on vous suivait, la Province de Liège, à vocation carrefour européen, je n'ai pas dit capitale de l'Europe, quoi que, se couperait du reste du monde, alors que c'est précisément le monde entier et toutes ses composantes, ses peuples, ses cultures qui nous permettent d'avancer, de progresser et de comparer dans le stricte respect des valeurs fondamentales dont celles, notamment, des Droits de l'Homme.

Je voudrais maintenant, en ce qui concerne les quelques questions plus précises et qui correspondent vraiment au bilan, nous avons continué, et on est vraiment dans l'objet maintenant, à renforcer nos liens, notamment, avec Département des Côtes

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

d'Armor, vous-même avez relevé le côté positif de ce partenariat. De même avec le Département du Rhône qui est une des plus anciennes relations que nous ayons puisque il y a plus de 30 ans et que ça génère de nombreux projets interactifs notamment en termes d'échanges de jeunes et d'étudiants.

Enfin, en dehors des Chartes d'Amitié, nous privilégions les relations avec les régions proches en Europe.

Un mot encore sur les Open Days dont on a déjà parlé et dont Paul-Emile MOTTARD pourrait également, en tant que Président de l'APW, nous parler, notamment au niveau du CEPLI, c'est-à-dire la Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaire qui rassemble des Provinces wallonnes, la Province de Liège, bien sûr, en particulier qui en fait partie et qui a tout simplement cette confédération, pour objectif, de mieux faire entendre la voix des Pouvoir locaux, des Provinces en particulier. C'est la raison pour laquelle nous prenons une part active tant au CEPLI qu'aux Open Days.

Je pense que l'Europe est vraiment la structure à laquelle nous devons consacrer toute notre énergie et je pense qu'au niveau des Pouvoirs locaux nous pouvons construire l'Europe à laquelle nous aspirons tous.

Toutes ces actions se réalisent en parfaite synergie avec les autres opérateurs, je pense notamment avec la SPI+ et Julien Mestrez, mais également avec la Région Wallonne et en particulier l'AWEX. Voilà les précisions que je voulais apporter ici étant bien entendu que ces discussions doivent pouvoir se poursuivre au sein du Bureau et que toutes les suggestions sont évidemment les très bienvenues.

J'ai dit. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Madame RUIZ. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme RUIZ (à la tribune).- Brièvement Madame la Présidente. Chers Collègues.

Monsieur le Député, je vous ces premiers éléments de réponses. Nous avons bien noté que nous reprendrons cette discussion en Bureau et je pense qu'effectivement, ça sera encore plus efficace.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Je voudrais simplement reprendre deux points que vous avez passé un peu sous silence dans votre réponse, c'est d'une part la référence à votre propre Déclaration de Politique générale où il est question de recentrer les actions sur des régions proches, je fais bref ici, et deuxièmement, de mettre en place des synergies régionales afin de s'inscrire dans des projets soutenus par des subsides européens pour une part, et d'autre part, avec la Déclaration de Politique régionale wallonne qui vous invite également à vous recentrer sur les relations entre Pouvoirs locaux européens. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur le Député, un petit mot de réponse de votre banc ?

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Je remercie Madame RUIZ pour son appréciation très positive mais elle a été distraite, mais j'ai abordé ces deux aspects de relations avec les Pouvoirs locaux européens... et je l'ai dit, en bonne intelligence avec les structures de la Région wallonne plus l'AWEX tout simplement la Déclaration de Politique générale.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je clos la discussion générale. Le Conseil prend connaissance du rapport afférent au secteur « Les Relations extérieures de la Province ».

Document 09-10/RA/17 : Rapport d'activités 2009 relatif à « EUREGIO-INTERREG ».

Mme LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour. J'invite Monsieur le Député provincial Julien MESTREZ à la tribune pour donner sa réponse en ce qui concerne l'Euregio. Vous avez la réponse Monsieur le Député provincial.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Chers Collègues.

Merci Monsieur CULOT pour cette intervention qui va me permettre de rappeler à notre Assemblée à quel point la mobilité fait l'objet d'une préoccupation constante au sein de l'Euregio. Plusieurs éléments en attestent. Permettez-moi de les passer rapidement en revue.

En effet, le Document de vision, dit plus souvent « Visiedocument » parce que c'est initié par le Limbourg néerlandais qui est donc le document de référence et qui leur donne un horizon au-delà de 2013, autrement dit, au-delà de l'Interreg IV autrement dit, retient bel et bien la mobilité parmi

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

les 7 thématiques prioritaires sur lesquelles l'Euregio devra construire son avenir. C'est dire si nous avons conscience de l'importance de cette thématique tant en termes de développement économique qu'en matière de maîtrise énergétique et de développement durable.

Il faut néanmoins concéder que le niveau de compétence NUTS 3 comme on dit en Europe, c'est à dire le nôtre, n'est pas le plus pertinent pour piloter de grandes réalisations en matière de mobilité. En effet, il s'agit avant tout d'une compétence partagée entre le niveau de pouvoir régional et fédéral. Cela conduit à constater l'évidente inégalité de situation qui existe par exemple entre le Limbourg néerlandais, qui dispose en quelque sorte d'un « cadre légal » activé par une lettre d'intention signée avec La Haye, et la Province de Liège qui ne dispose pas d'un tel cadre.

J'en profite pour signaler qu'un document signé avec la Région Wallonne devrait bientôt venir renforcer notre pouvoir d'actions en matière de coopération transfrontalière. A suivre donc.

Tout cela pour dire qu'en tant que région partenaire de l'EMR, notre travail au sein des instances eurégionales consiste avant tout en un travail de sensibilisation et de lobbying, de stimulation et de soutien.

Nous avons d'ailleurs quelques réalisations intéressantes à notre actif puisque, en Interreg III déjà, nous avons participé à l'approbation de projets visant par exemple à étudier un plan de mobilité destiné à améliorer les liaisons est-ouest au sein de l'EMR ; à optimiser le trafic de marchandises au sein de l'EMR d'une part, entre l'EMR et les autres régions d'Europe d'autre part ; à œuvrer à la mise en place d'un réseau eurégional de transport en commun ou à en promouvoir son développement dans une perspective plus durable.

Je retiens également la mise en place d'une connexion directe entre la gare TGV, je suis imprécis volontairement, c'est celle de Calatrava mais c'est celle aussi de Bruxelles et Maastricht, donc il y a une ligne directe Maastricht - Bruxelles maintenant, qui doit beaucoup au lobbying efficace de notre Gouverneur, à l'époque Président de l'Euregio ou la création d'un Ravel transfrontalier vers Maastricht d'une part, c'était en Interreg III, jusqu'à Waimes d'autre part, nous sommes en Interreg IV.

Pour terminer, je tiens à ajouter que cette thématique de la mobilité fait l'objet d'un groupe de travail spécifique au sein de

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

l'Euregio et que la SNCB, le TEC et la Région Wallonne y siègent depuis quelques années déjà. Ce groupe de travail se trouve d'ailleurs à l'origine de certains projets que je viens d'évoquer.

La réforme des structures de l'EMR, actuellement en cours, renforcera vraisemblablement l'importance et la portée d'un tel groupe de réflexion. La Province ne manquera pas d'être attentive à son développement. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je clos la discussion. Le point concernant « EUREGIO-INTERREG » est approuvé.

Document 09-10/RA/07 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « L'Enseignement ».

Document 09-10/RA/08 : Rapport d'activités 2009 relatif au secteur « La Formation et les Centres psycho-médico-sociaux » non inclus les CPMS.

Mme LA PRESIDENTE.- Points 29 et 30 de l'ordre du jour. Ils sont regroupés. J'invite Monsieur le Député provincial-Président Monsieur André GILLES à la tribune pour donner sa réponse en ce qui concerne l'Enseignement et la Formation. Vous avez la réponse Monsieur le Député provincial - Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues.

Cette année encore, de nombreuses questions témoignent de votre intérêt pour notre enseignement.

Vous m'interrogez, Monsieur le Conseiller Gérard Georges, sur la participation de l'Enseignement de la Province de Liège au sein des instances sous-régionales de pilotage de l'enseignement qualifiant.

Les objectifs du décret qui installe ces instances sont un pilotage mais aussi l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial.

Rappelons tout d'abord que ces instances ont été mises en place depuis peu de temps. Elles sont actuellement dans une phase de dépouillement de l'information. Elles devront tenir compte de la situation économique et des projets de redéploiement escomptés

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

dans les différentes zones. Il y a donc un important travail d'exploration préparatoire auquel l'Enseignement de la Province s'attelle dans les trois zones où il siège.

Parallèlement, ce décret encourage la promotion des métiers techniques. Cet aspect rejoint votre préoccupation, M. BRABANTS, vous qui évoquez la publicité abondamment diffusée par Skillsbelgium, cette ASBL qui a pour objectif de promouvoir les métiers manuels à travers des campagnes d'informations et des concours de niveau européen avec Euroskills, voire mondial avec Worldskills, auxquels nos étudiants participent d'ailleurs avec succès.

A ce propos, je suis déjà en mesure de vous annoncer que la Province de Liège sera partenaire du prochain Euroskills qui aura lieu à Spa-Francorchamps, justement en notre province de Liège en septembre 2012. Ce sera une formidable occasion de mettre en évidence notre enseignement secondaire qualifiant tout comme notre enseignement supérieur, mais aussi les atouts touristiques et économiques de notre belle Province.

Comme vous le constatez, la promotion des métiers techniques est une de nos préoccupations majeures et nous avons pris ce problème à bras le corps, notamment par la réalisation du Techni Truck. C'est mon truc.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- Il y a un truc !

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Et j'en profite d'ailleurs pour répondre à Madame la Conseillère Sabine MAQUET, ici dans la salle et souriante, qui m'interroge sur l'activité de ce superbe 20 tonnes que l'on peut voir sur nos routes.

Je suis heureux de vous annoncer, un bilan d'occupation particulièrement positif : de décembre 2009 à début mars 2010, le Techni Truck a fait étape dans 46 écoles primaires pour accueillir un total de 1.368 élèves de 6e année primaire. En outre, il a participé à de nombreuses manifestations : opérations carrières du Rotary, semaine de l'industrie technologique à Bruxelles ou encore Printemps des Sciences, ce prochain week-end et bien évidemment aux différents Villages de la Province au cœur des villes et communes.

Son carnet de visites, comme vous l'appellez, est complet jusqu'à juin et son planning se remplit déjà pour septembre.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Je vous signale qu'il rencontre également un accueil très favorable auprès des milieux professionnels concernés.

Le Techni Truck n'est pas le seul moyen que la Province s'est donné pour réagir à la désaffectation des métiers techniques. Les « mini-villages Enseignement » organisés dans nos écoles secondaires se sont déroulés à Seraing, Herstal, Huy, Verviers et Waremme. Ils ont touché au total 5.760 élèves de l'enseignement primaire qui ainsi ont parcouru nos écoles et découvert les métiers techniques en poursuivant un circuit à la fois ludique et didactique. Leurs instituteurs et institutrices y ont quant à eux visité le Techni Truck.

Vous me questionnez, Monsieur le Conseiller Miguel FERNANDEZ, sur le soutien que la Région wallonne apporte à notre Enseignement de Promotion sociale lorsque celui-ci organise des formations au profit d'adultes en recherche d'emploi.

Oui, la Région wallonne soutient financièrement certaines de nos formations par l'intermédiaire du FOREM, de Centres de compétences ou de Missions régionales pour l'emploi. Elle participe ainsi à des frais de fonctionnement, à l'achat de matériel pédagogique ou encore à la rémunération de l'enseignant.

Dans ce cas, la formation est un plus qui s'ajoute à l'ensemble de notre offre subsidiée par la Communauté française. Les investissements en équipement pédagogique réalisés par la Province au profit de nos Ecoles polytechniques sont ainsi doublement mis à profit.

Ainsi, nous avons pu programmer des sections comme « Opérateur en système d'usinage », « Dessinateur industriel » ou « Monteur câbleur en électricité du bâtiment » à Herstal, Seraing et Verviers.

Je me dois de mettre également en avant un bel exemple de synergie entre l'enseignement de plein exercice et l'enseignement de Promotion sociale : notre école de batellerie de Huy. L'utilisation partagée de l'infrastructure de l'Ecole polytechnique par le CEFA et l'IPEPS de Huy a sans nul doute favorisé l'octroi de subsides européens et de la Région wallonne pour notre projet de construction d'un nouveau bateau-école doté des technologies les plus modernes.

C'est la même volonté de mutualisation des moyens qui a conduit à la naissance des Centres de Technologie Avancée les CPA en abrégé comme on dit.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Ceci m'amène à votre question, Monsieur Abel DESMIT, qui m'interroge sur les nouvelles technologies employées dans le cadre de l'industrie graphique au sein du CTA de Flémalle.

Vous le rappelez fort à propos que le CTA de Flémalle a été le premier à être inauguré en CFWB, le 4 décembre dernier. Les technologies mises en œuvre sont, vous vous en doutez, à la mesure de la modernité et de la sophistication du matériel acquis. Ainsi, pour parler de la pièce principale, à savoir la presse Ryobi 780, excusez-moi, c'est comme ça que ça s'appelle, elle permet des gains de productivité plus que doublés par rapport au matériel préexistant à l'école, le tout accompagné d'un gain qualitatif appréciable.

La technologie informatique et mécanique de cet équipement le rend très proche de celui utilisé par de nombreux imprimeurs industriels, ce qui répond très clairement aux objectifs d'un CTA.

Sur le territoire de la province de Liège, d'autres CTA verront le jour dans les mois qui viennent : citons l'infographie à Marie-Thérèse, l'automatisation à Saint-Laurent Liège et la cuisine à l'école d'hôtellerie de la Ville de Liège, Monsieur GERARD y est forcément très attentif. Enfin, je ne vous apprendrais rien, M. DESMIT, en vous disant que le second CTA ouvert est celui consacré aux métiers de la mécanique usinage. C'était le 5 mars dernier à l'Athénée Royal de Soumagne.

Madame RUIZ, vous semblez bien connaître, comme à votre habitude et ce n'est pas une taquinerie que de le dire, c'est un constant appréciable, le dossier du renouvellement de l'équipement informatique de nos instituts d'enseignement par la Région wallonne.

Il est vrai que ce dossier a pris du retard pour des raisons liées notamment aux procédures de marchés publics. Les écoles se sont inscrites en ligne selon le mode d'introduction voulu par la Région wallonne mais sont en attente du matériel demandé. Certaines ont déjà eu recours aux services provinciaux pour l'aménagement et la protection des locaux prévus pour l'installation des cyberclasses.

Il est évident que nos écoles mettent déjà à disposition des élèves des ordinateurs pour les cours mais aussi durant les temps libres et dans les internats, non sans précaution : des filtres existent.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

L'évolution technologique informatique est très rapide et, pour y répondre, la Province de Liège, par le biais des plans d'équipements didactiques, renouvelle régulièrement le matériel. Chaque établissement réserve une part de sa dotation NTPP pour l'utilisation optimale de cet équipement. De nombreux cours utilisent les ressources des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, TBIC comme on dit en abrégé, en sensibilisant les étudiants à un usage critique des informations récoltées.

Madame RUIZ, je peux vous rassurer quant à l'intégration des technologies liées au développement durable. En effet, l'Enseignement de la Province de Liège, soucieux de l'actualisation des connaissances des enseignants, travaille à intégrer les compétences liées au développement durable dans les programmes d'études de tous les secteurs. J'aurai l'occasion de vous en reparler dans le cadre des initiatives initiées par l'Agenda 21.

Comme vous le dites, la programmation de nouvelles formations est liée au répertoire issu des travaux du SFMQ (Service francophone des métiers et des qualifications) et nous sommes vigilants afin de réagir à la première opportunité. Toutefois, nous ne restons pas inactifs déjà, le Département Enseignement de plein exercice et de Promotion sociale, en collaboration avec le Département Formation, est en train d'établir un recensement des nouveaux besoins des milieux professionnels liés au développement durable, ainsi que des formations existantes.

Ces réflexions m'amènent à répondre à la sollicitation de Madame BINET sur la possibilité d'organiser une formation Guide Nature à Waremme.

Comme vous l'avez signalé, notre Enseignement de Promotion sociale organise déjà cette formation à Huy depuis plusieurs années, ainsi qu'à Verviers et Seraing. Quant à l'organiser à Waremme, j'ai envie de vous dire oui tout de suite mais, Madame la Conseillère, l'ouverture d'une formation nécessite une étude préalable des besoins et des demandes locales afin de s'assurer de son succès futur, étude que nous ne manquerons pas de faire, on en reparlera d'ailleurs en sixième Commission prochainement.

Nous n'hésiterons pas également à prendre rapidement contact avec la Maison de Hesbaye, à laquelle vous faites allusion, pour, s'il échet, bénéficier de sa collaboration dans la mise en place et l'organisation de cette formation.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Monsieur le Conseiller provincial André GERARD me sollicite, dans le cadre du maillage social.

Monsieur le Conseiller je puis vous dire que nous avons non seulement analysé cette possibilité depuis quelques temps déjà, mais que dans le cadre des partenariats mis en place par le maillage SOCIAL écoles - PMS - aide à la jeunesse et autres organismes, notamment aides en milieux ouverts, des situations de ce type se sont déjà présentées et nous y avons répondu. Pour des raisons évidentes de confidentialité nous ne faisons pas de publicité sur ce type de cas.

Toutefois, je tiens à dire haut et clair, que les internats ne me semblent pas être, durant la semaine scolaire où un grand nombre d'enfants sont hébergés, le lieu d'accueil indiqué. Je pense que ce serait alors importer des problèmes qui n'ont peut être pas lieu dans l'internat.

Je vais maintenant répondre à la question de Madame JADOT. Les difficultés d'insertion socioprofessionnelle conduisent certains citoyens de nos communes à basculer dans la précarité. Une intervention des CPAS est alors de plus en plus souvent nécessaire, provoquant au niveau financier de plus en plus de difficultés. C'est un vrai problème auquel les communes sont confrontées.

Pour éviter la précarité, il faut plus d'emplois et plus de personnes capables de les occuper. Une des réponses, évidemment pas la seule hélas, est donc d'améliorer la formation pour faciliter l'insertion. Dans ce cadre, oui, ici aussi, la Province de Liège accompagne les pouvoirs locaux.

Je vais citer deux exemples d'actions spécifiques conduites par la Province de Liège avec son Département Formation, pour accompagner les pouvoirs locaux dans la lutte pour plus d'insertions socioprofessionnelles.

Premier exemple, le programme de promotion des langues étrangères en province de Liège mené par la Maison des Langues. Deuxième exemple, le projet d'insertion socioprofessionnelle INSERAV mené par l'Espace Qualité Formation.

Premier exemple : la promotion de l'apprentissage de langues étrangères. Nous savons tous, que le bilingue a plus de chance de trouver un emploi que l'unilingue. La Maison des Langues, véritable ensemblier de la formation rassemblant la plupart des partenaires concernés par l'apprentissage des langues, qu'ils

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

soient opérateur public, tous réseaux confondus, opérateurs privés, développe un programme de promotion de l'apprentissage de langues étrangères en province de Liège.

Elle veut, c'est une ambition évidemment, en l'espace de quinze ans, contribuer à ce que chacun des citoyens de la province de Liège puisse parler et écrire correctement deux langues. Comme l'explique le rapport d'activités que vous avez lu, elle accompagne le citoyen dans la recherche d'informations pour trouver une formation en langue adaptée à ses besoins.

Elle soutient les établissements scolaires de tous les réseaux dans la promotion des langues à travers la formation des enseignants, la recherche de financements pour des échanges linguistiques, le développement d'écoles en immersion.

Elle accompagne les services publics et les entreprises aussi qui lui en font la demande dans l'élaboration d'un plan langues pour le personnel.

Elle rassemble les forces, fédère les énergies pour valoriser l'apprentissage des langues avec notamment l'organisation de tables de conversations, la promotion de films en version originale... Par des actions de proximité, avec une volonté de partenariats, elle rassemble ce qui est épars, crée des liens, donne du sens.

Si demain nous arrivons à avoir des citoyens bilingues comme nous le voulons vraiment ardemment, en province de Liège, différentes études montrent que nous pouvons espérer créer près de 3.000 emplois supplémentaires. C'est donc un enjeu qui en vaut la peine. C'est une façon d'être à côté des communes et des citoyens.

Autre exemple, le soutien de l'insertion socioprofessionnelle au travers du projet INSERAV développé par l'Espace Qualité Formation. Depuis quelques années, face à l'augmentation des difficultés d'insertion socioprofessionnelle liée à l'augmentation notamment du nombre de faillites, de licenciements etc, ce projet pilote cherche à améliorer le dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle. Cette action est menée au plan local sur Seraing d'abord, à titre pilote, en collaboration avec le CPAS et les opérateurs de formation et d'insertion, puis elle sera progressivement étendue à toutes les communes du territoire de la province de Liège qui en feront la demande.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Ainsi, après presque trois années, les résultats sont très encourageants. Au total, 57% des bénéficiaires se sont remobilisés, certains en accédant à un emploi et d'autres en perfectionnant leur formation professionnelle. Il faut savoir que les résultats classiques sont de moins de 25 %.

Les constats qui ont été établis au cours de la première phase des actions mettent en évidence des difficultés qui dépendent, pour la plupart, d'opérations à mener au niveau local et/ou supra local. Il apparaît donc clairement que l'intervention de proximité constitue, pour les publics les plus fragilisés, une condition sine qua non à leur insertion sociale et professionnelle. C'est dans ce cadre également que la Province de Liège est proche des pouvoirs locaux.

Monsieur YERNA, m'interroge sur l'école des cadets. Les 85 cadets qui arrivent aujourd'hui en fin de troisième année seront évalués lors des épreuves finales du brevet organisées le samedi 1er mai 2010, au Service Régional d'Incendie de HUY. Les lauréats de ces épreuves recevront leur brevet de cadet lors d'une cérémonie de remise des prix qui sera organisée le 15 mai 2010 au Country Hall dans le cadre de la 3ème journée des cadets. Vous y êtes d'ores et déjà toutes et tous cordialement invités.

A mi-législature, nous pouvons déclarer que l'organisation des cadets de l'école du feu répond à une véritable attente des jeunes, et que ce projet citoyen crée les conditions pour entretenir et développer la vocation des jeunes, qui souhaitent se mettre au service de la population. Il va sans dire que nous le poursuivrons.

Complémentairement, j'ai chargé le Département Formation avec notre Ecole de police, d'étudier également un projet d'école des cadets pour la police. Ce groupe déposera ses conclusions fin juin. On aura donc l'occasion, aussi d'en reparler, d'abord en sixième et vraisemblablement ici même dans cette Assemblée. Persévérer dans l'échec est une faute. Poursuivre dans le succès est un devoir.

Autre exemple illustrant la politique de proximité des pouvoirs locaux, l'ensemblier des formations et l'Ecole d'Administration publique.

Question de Monsieur DEMOLIN, comprend deux volets complémentaires. Le premier concerne l'ensemblier de formation mis à disposition des pouvoirs locaux par la Province, le second est relatif à ma position concernant l'Ecole d'Administration publique

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

chargée demain de développer, comme dit « Le Soir » du 27 janvier, « une véritable culture du management public ».

Votre question me permet de proclamer encore une fois le lien solide qui unit la Province à tous les autres Pouvoirs locaux et particulièrement aux Communes et CPAS situés sur son territoire.

Concernant l'ensemblier, qu'avons-nous fait ? Un des maillons forts qui relie notre Institution provinciale aux entités communales est la fonction d'ensemblier de la formation confiée, en effet, aux Provinces par la Région wallonne.

Celui-ci rassemble les besoins, si possible au départ des plans de formation de chacune des communes et les structure, en concertation avec les opérateurs et la plate-forme du Conseil Régional de la Formation. Il peut ainsi proposer des réponses aux pouvoirs locaux.

Tous les Secrétaires communaux ont été rencontrés. Tous les Secrétaires de CPAS ont été contactés de visu ou par courrier mais également pour les soutenir dans l'élaboration d'un plan de formation, réclamé par la Région wallonne. Plusieurs actions spécifiques sont déjà mises en place. Je tiens la liste à votre disposition.

La fonction d'ensemblier est appelée à se développer à travers l'appui qu'elle doit apporter aux Communes, dans l'élaboration de leur plan de formation, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte pour une fonction publique locale solide et solidaire.

La fonction d'ensemblier provincial de la formation est donc un service rendu aux Communes. Ces formations soutiennent les Pouvoirs publics locaux dans leur démarche qualité, en termes de formation du personnel et donc, de services rendus aux citoyens. La Province est présente et développe une action importante.

Au sujet de l'Ecole Wallonne d'Administration publique pour les Hauts cadres de l'administration. Je pense que c'est une bonne chose que d'envisager la mise en place d'un outil de formation de cette nature. Mais, je suis convaincu que ce serait une erreur de ne pas associer notre Ecole de Sciences administratives avec l'Université et les Hautes écoles à ce projet.

A mon estime et en synthèse, les Ecoles de Sciences administratives devraient être associées avec les opérateurs de l'Enseignement Supérieur, telles les Hautes Ecoles ayant des formations en rapport avec l'objet de formation et les

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010

Universités, pour la mise en place de cette nouvelle structure.

Une coupole dont le positionnement géographique reste à définir, je n'entretiens pas la polémique, coordonnerait l'ensemble. Les infrastructures de l'Ecole de Sciences administratives de la Province de Liège seraient ainsi mises à disposition de ce projet.

Les avantages sont évidents, tout d'abord la formation des cadres supérieurs se situerait dans la continuité des cadres de base et intermédiaires. C'est une garantie d'une plus grande harmonie des cultures et donc de l'efficacité des agents.

Deuxièmement, les déplacements des personnels concernés seraient limités toujours cette politique de proximité, s'il faut citer un exemple sans polémique mais pourquoi pas à Seraing et Jurbise. Je dis ça comme ça, à tout hasard.

Troisièmement, les infrastructures existantes seraient valorisées par une pleine optimisation de moyens, sans dépenses importantes nouvelles.

En enfin, un maillage plus fort et un, j'invente le mot, réseautage optimiserait les processus de mise en place d'une nouvelle Gouvernance des services publics.

La Province de Liège se positionne comme interlocuteur de choix dans la stratégie proposée pour l'amélioration des compétences managériales des agents des services publics. Elle est candidate à la mise en place de cette Ecole Wallonne d'Administration Publique.

Voilà, j'en ai terminé, je pense ainsi avoir répondu à l'ensemble des questions qui m'étaient adressées dans le cadre de ce rapport d'activités 2009 « Enseignement et Formation ». Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Plus d'intervenant, le Conseil prend connaissance des rapports afférents à « L'Enseignement et à la Formation ».

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2010, je le déclare approuvé.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2010**VIII.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour et je vous rappelle qu'il y a un Bureau. La réunion publique est levée à 16H55. Prochaine réunion, le vendredi 26 mars à 15H00.